

CERENIS THERAPEUTICS HOLDING
Société anonyme au capital de 890.318,90 euros
Siège social : 265, rue de la Découverte 31670 Labège
481 637 718 RCS Toulouse

(la "Société")

**Rapport complémentaire du Conseil d'administration suite à la mise en œuvre par le
Conseil d'administration le 3 décembre 2015 et le Directeur Général le 22 janvier 2016
de la délégation consentie par l'assemblée générale du 6 février 2015**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons ci-après notre rapport complémentaire sur les opérations suivantes décidées par le Conseil d'administration le 3 décembre 2015 sur délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale mixte du 6 février 2015 :

- Emission de bons de souscription d'actions.

1. Emission de bons de souscription d'actions

L'assemblée générale mixte réunie le 6 février 2015 a pris les décisions suivantes :

"TRENTIEME RESOLUTION

Délégation au Conseil d'administration, sous condition suspensive, à l'effet de décider l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

sous condition suspensive non rétroactive de l'Introduction en Bourse,

délègue au Conseil, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions ordinaires (les "BSA") donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société,

décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation sera de 79.797,80 euros, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation viendra s'imputer automatiquement sur le plafond nominal global prévu à la 31^{ème} résolution de la présente Assemblée, étant en outre précisé que ce montant nominal maximum ci-dessus sera augmenté

afin de préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital conformément aux dispositions du Code de commerce,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit :

(i) de membres du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales,

(ii) de personnes physiques ou morales liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou

(iii) de membres, n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales, de tout comité existant ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place (les "Bénéficiaires"),

décide que le prix d'exercice, sera déterminé lors de chaque attribution conformément aux dispositions relatives à la détermination du prix d'exercice des options prévues à la 27^{ème} résolution,

décide que les BSA seront cessibles. Ils seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte,

précise que la présente décision emporte au profit des porteurs de BSA renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions ordinaires auxquelles les BSA donnent droit,

décide que la présente délégation sera suspendue en période d'offre publique initiée par une autre société et visant les titres de la Société,

décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et à l'effet :

- d'émettre et attribuer les BSA et d'arrêter le prix de souscription, les conditions d'exercice et les modalités définitives des BSA conformément aux dispositions de la présente résolution et dans les limites fixées dans la présente résolution ;*
- de déterminer l'identité des Bénéficiaires des BSA ainsi que le nombre de BSA à attribuer à chacun d'eux ;*
- fixer le prix de l'action qui pourra être souscrite en exercice d'un BSA dans les conditions susvisées ;*
- de constater le nombre d'actions ordinaires émises par suite d'exercice des BSA, de procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et d'apporter aux statuts les modifications corrélatives ;*
- de prendre toute disposition pour assurer la protection des porteurs des BSA en cas d'opération financière concernant la Société, et ce conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;*

d'une manière générale, de prendre toute mesure et d'effectuer toute formalité utile à la présente émission,

décide que la présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Par décision en date du 3 décembre 2015, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation susvisée en ces termes :

" Autorisation d'émission de bons de souscription d'actions

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Mixte réunie le 6 février 2015 à autoriser le Conseil à émettre et attribuer, en une ou plusieurs fois, à émettre des bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit, notamment, des membres du Conseil en fonction à la date d'émission n'ayant pas la qualité de dirigeant ou de salarié de la Société ou de l'une de ses filiales et des membres de tout comité.

Le montant nominal global des actions auxquelles les bons émis en vertu de cette autorisation a été fixé à 79.797,80 euros.

Le Président propose au Conseil de décider le principe d'une émission au profit des membres indépendants du Conseil, à savoir Madame Laura Coruzzi, Madame Catherine Moukheibir, Monsieur Christian Chavy et Monsieur Michael Davidson, dans la limite d'un nombre total de BSA de 133.000 et d'autoriser le Directeur général à procéder à l'émission d'ici à la fin de l'exercice, en tenant compte d'éventuelles fenêtres négatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- ***décide*** le principe d'une émission d'un nombre maximum de 133.000 BSA à attribuer à Madame Laura Coruzzi, Madame Catherine Moukheibir, Monsieur Christian Chavy et Monsieur Michael Davidson,
- ***décide*** que le prix d'émission sera égal à 10% du prix de souscription des actions sous-jacentes,
- ***décide*** que le prix d'émission devra être payé au plus tard le 29 février 2016,
- ***décide*** que les BSA seront exerçables selon le calendrier suivant : 1/24^{ème} à l'issue de chaque mois calendaire écoulé à compter de la date des présentes,
- ***arrête*** les termes du rapport complémentaire qui sera adressé aux commissaires aux comptes après l'émission,
- ***subdélègue*** tous pouvoirs au Directeur général à l'effet de (i) fixer le nombre de BSA attribués à chaque bénéficiaire et (ii) fixer le prix de souscription des actions sous-jacentes, sans que celui-ci puisse être inférieur à la moyenne des cours de bourse des 20 jours qui précéderont l'émission."

Par décision en date du 22 janvier 2016, le Directeur Générale a fait usage de l'autorisation susvisée en ces termes :

" **Attribution de bons de souscription d'actions**

Après avoir rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 décembre 2015, a décidé une autorisation d'émission de bons de souscription d'actions (les "BSA") au profit des membres indépendants du Conseil, à savoir Madame Laura Coruzzi, Madame Catherine Moukheibir, Monsieur Christian Chavy et Monsieur Michael Davidson, dans la limite d'un nombre total de BSA de 133.000 et, compte tenu d'éventuelles fenêtres négatives, a subdélégué tous pouvoirs au Directeur général en vue de procéder à l'émission et à l'attribution d'ici à la fin de l'exercice,

le Directeur Général, après avoir constaté qu'il peut procéder à l'émission dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée, décide :

- *d'émettre 133.000 BSA à un prix de souscription unitaire de 94 cents d'euros, chaque BSA permettant la souscription d'une action ordinaire de la Société,*
- *d'attribuer les BSA aux personnes et dans les proportions suivantes :*
 - o *au profit de Madame Laura Coruzzi à hauteur de 33.250 BSA*
 - o *au profit de Madame Catherine Moukheibir à hauteur de 33.250 BSA,*
 - o *au profit de Monsieur Christian Chavy à hauteur de 33.250 BSA,*
 - o *au profit de Monsieur Michael Davidson à hauteur de 33.250 BSA,*
- *que le prix d'émission d'une action ordinaire sur exercice d'un BSA sera égal à 9,36 euros, correspondant à 80% de la moyenne du cours de bourse des vingt jours précédant la date des présentes,*
- *de confirmer que le prix d'émission devra être payé au plus tard le 29 février 2016,*
- *de confirmer que les BSA seront exerçables selon le calendrier suivant : 1/24^{ème} à l'issue de chaque mois calendaire écoulé à compter du 3 décembre 2015,*
- *que les BSA devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 22 janvier 2026,*
- *de confirmer et compléter les termes du rapport complémentaire qui sera adressé aux commissaires aux comptes."*

L'incidence de ces émissions sur les capitaux propres vous est présentée en Annexe 1 au présent rapport.

3. Marché des affaires sociales

La Société poursuit le développement clinique des programmes selon le plan d'affaires.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

**Incidence de l'émission sur la situation
des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital**
*Les calculs ont été effectués sur la base d'une situation intermédiaire comptable au
31 décembre 2015*

Evénement	Nombre d'actions nouvelles	Prix d'émission Brut (€)	Montant net de l'émission (€)	Nombre total d'actions	Capitaux propres au 31/12/2015	Capitaux propres / action	Incidence théorique de l'émission sur la valeur boursière actuelle de l'action
CAPIT. SOUSCRIT APPELÉ VERSE							
ACTIONS CATEGORIE A TRANSFORME EN ACTION ORDINAIRE AG 06/02/2015	1 463 760	0,05	73 188,00	1 463 760			
ACTIONS CATEGORIE B TRANSFORME EN ACTION ORDINAIRE AG 06/02/2015	4 615 826	5,45	25 155 106,35	6 079 586,00			
ACTIONS CATEGORIE C TRANSFORME EN ACTION ORDINAIRE AG 06/02/2015	3 863 379	10,90	42 110 831,10	9 942 965,00			
CAPITAL SOUSCRIT EXERCICE SO-BSA-BSCPE	3 586 484	14,90	49 813 595,74	13 509 449,00			
CAPITAL SOUSCRIT LORS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE 27/03/2015 EN NET	78 113		367 142,86	13 587 562,00			
CAPITAUX PROPRES 31/12/15	4 207 316	12,70	49 401 846,19	17 794 878,00	33 885 306,00		
CAPITAL SOUSCRIT EXERCICE SO-BSA-BSCPE	17 794 878		166 921 710,24	17 794 878,00			
Attributions BSA 12-2006	11 500	9,31	367 142,86	17 806 378,00	34 252 448,86	1,92	11,70
Attributions BSA 03-2007	15 000	7,32	109 800,00	17 821 378,00	34 362 248,86	1,93	11,70
Attributions BSA 03-2012	15 000	7,32	109 800,00	17 836 378,00	34 472 048,86	1,93	11,69
Attributions BSA 02-2013	33 250	9,31	309 357,50	17 869 628,00	34 781 606,36	1,95	11,69
Attributions BSA 01-2016	12 000	9,49	113 880,00	17 881 628,00	34 895 486,36	1,95	11,69
TOTAL ATTRIBUTIONS BSA	133 000	9,36	1 244 880,00	18 014 628,00	36 140 366,36	2,01	11,67
Attributions BSPCE 02-2006	208 250		1 887 917,50				
Attributions BSPCE 05-2006	10 000	5,45	54 500,00	18 024 628,00	36 194 866,36	2,01	11,67
Attributions BSPCE 03-2007	33 250	5,45	181 212,50	18 057 878,00	36 376 078,86	2,01	11,65
Attributions BSPCE 03-2008	54 063	7,32	395 741,16	18 111 941,00	36 771 820,02	2,03	11,64
Attributions BSPCE 05-2008	15 150	7,69	116 503,50	18 127 091,00	36 888 323,52	2,03	11,64
Attributions BSPCE 03-2009	10 000	7,69	76 900,00	18 137 091,00	36 965 223,52	2,04	11,64
Attributions BSPCE 04-2010	21 100	7,66	161 626,00	18 158 191,00	37 126 849,52	2,04	11,63
Attributions BSPCE 04-2010	25 800	7,77	200 466,00	18 183 991,00	37 327 315,52	2,05	11,63
Attributions BSPCE 02-2011	19 600	7,77	152 292,00	18 203 591,00	37 479 607,52	2,05	11,62
Attributions BSPCE 05-2011	80 000	8,74	699 200,00	18 283 591,00	38 178 807,52	2,09	11,61
Attributions BSPCE 10-2011	31 000	8,74	270 940,00	18 314 591,00	38 449 747,52	2,10	11,60
Attributions BSPCE 03-2012	127 500	9,31	1 187 025,00	18 442 091,00	39 636 772,52	2,15	11,59
Attributions BSPCE 02-2013	161 781	9,31	1 506 181,11	18 603 872,00	41 142 953,63	2,21	11,57
TOTAL ATTRIBUTIONS BSPCE	573 300	9,49	5 543 777,00	18 661 172,00	41 686 730,63	2,23	11,56
Attributions stock options 02-2006	646 544		5 546 364,27				
Attributions stock options 12-2006	10 000	4,22	42 200,00	18 671 172,00	41 728 930,63	2,23	11,56
Attributions stock options 03-2007	66 500	7,32	486 780,00	18 737 672,00	42 215 710,63	2,25	11,54
Attributions stock options 05-2007	2 500	7,32	18 500,00	18 740 172,00	42 234 010,63	2,25	11,54
Attributions stock options 03-2008	10 000	7,32	73 200,00	18 750 172,00	42 307 210,63	2,26	11,54
Attributions stock options 03-2009	8 650	7,69	66 518,50	18 758 822,00	42 373 729,13	2,26	11,54
Attributions stock options 03-2009	14 400	7,66	110 304,00	18 773 222,00	42 484 033,13	2,26	11,54
Attributions stock options 01-2010	14 900	7,77	115 775,00	18 788 122,00	42 599 806,13	2,27	11,54
Attributions stock options 05-2011	26 800	8,74	234 232,00	18 814 922,00	42 834 038,13	2,27	11,53
Attributions stock options 03-2012	7 400	9,31	68 894,00	18 822 322,00	42 902 932,13	2,28	11,53
Attributions stock options 02-2013	3 600	9,49	34 164,00	18 825 922,00	42 937 096,13	2,28	11,53
Attributions stock options 01-2016	134 417	9,36	1 258 143,12	18 960 339,00	44 195 239,25	2,33	11,51
TOTAL ATTRIBUTIONS STOCK OPTIONS	299 167		2 508 508,62				
Attributions AGA 12/15	365 000	-	-	19 325 339,00	44 195 239,25	2,29	11,29
Attributions AGA 01/16	40 000	-	-	19 365 339,00	44 195 239,25	2,28	11,27
Attributions AGA 01/16 de performances	160 000	-	-	19 525 339,00	44 195 239,25	2,26	11,18
TOTAL ATTRIBUTIONS AGA	565 000						